



Assemblée générale

Soixante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale
16 janvier 2015
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 33^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 20 novembre 2014, à 15 heures

Président : M. Cardi (Italie)

Sommaire

Point 22 de l'ordre du jour : Groupes de pays en situation particulière (*suite*)

- b) Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral (*suite*)

Point 19 de l'ordre du jour : Développement durable (*suite*)

- b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (*suite*)
- c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes (*suite*)
- d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures (*suite*)

Point 21 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (*suite*)

Point 23 de l'ordre du jour : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

14-65224X (F)



Merci de recycler 



La séance est ouverte à 15 h 15.

Point 22 de l'ordre du jour : Groupes de pays en situation particulière (suite)

b) Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral (suite) (A/C.2/69/L.43)

Projet de résolution sur les mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral (A/C.2/69/L.43)

1. **M^{me} Luna Tudela** (État plurinational de Bolivie) présente le projet de résolution A/C.2/69/L.43 au nom des pays membres du Groupe des 77 et de la Chine.

Point 19 de l'ordre du jour : Développement durable (suite)

b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (suite) (A/C.2/69/L.24 et A/C.2/69/L.44)

Projet de résolution intitulé « Vers le développement durable de la mer des Caraïbes pour les générations présentes et à venir » (A/C.2/69/L.44)

Projet de résolution sur le suivi et l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (A/C.2/69/L.24)

2. **Le Président** dit que la prise de décision relative au projet de résolution A/C.2/69/L.44 est reportée, les consultations informelles sur le projet de résolution connexe A/C.2/69/L.24 pouvant avoir une incidence sur le libellé du projet de résolution L.44.

c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes (suite) (A/C.2/69/L.17 et A/C.2/69/L.46)

Projet de résolution sur la coopération internationale pour l'atténuation des effets du phénomène El Niño (A/C.2/69/L.17 et A/C.2/69/L.46)

3. **Le Président** invite la Commission à se prononcer sur le projet de résolution A/C.2/69/L.46,

soumis par M^{me} Francis (Bahamas), Vice-Présidente de la Commission, à l'issue de consultations informelles tenues sur le projet de résolution A/C.2/69/L.17. Le projet de résolution n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

4. *Le projet de résolution A/C.2/69/L.46 est adopté.*

5. *Le projet de résolution A/C.2/69/L.17 est retiré.*

d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures (suite) (A/C.2/69/L.9 et A/C.2/69/L.45)

Projets de résolution sur la sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures (A/C.2/69/L.9 et A/C.2/69/L.45)

6. **Le Président** invite la Commission à se prononcer sur le projet de résolution A/C.2/69/L.45, soumis par M^{me} Francis (Bahamas), Vice-Présidente de la Commission, à l'issue de consultations informelles tenues sur le projet de résolution A/C.2/69/L.9. Le projet de résolution n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

7. **M. Muñoz** (Pérou), s'exprimant en sa qualité de facilitateur du projet de résolution, dit qu'à la troisième ligne du sixième alinéa du texte anglais du projet, il faut insérer les mots « on Sustainable Development Objectives » après les mots « Open Working Group » et qu'au paragraphe 7, il faut insérer le mot « together » après le mot « work ».

8. *Le projet de résolution A/C.2/69/L.45, tel qu'il a été révisé oralement, est adopté.*

9. **M. Minami** (Japon) dit que sa délégation émet des réserves au sujet du paragraphe 4 de la résolution, qui contient des éléments figurant dans les alinéas de décisions adoptées aux dix-huitième et dix-neuvième sessions de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Elle s'inquiète non seulement de la manière dont les États Membres donneront suite à ce paragraphe mais aussi du fait que celui-ci pourrait être mal interprété lors des négociations sur les changements climatiques.

10. Le Japon a depuis longtemps à cœur de remédier à ces changements. Afin de donner suite à son engagement d'aider à réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'accroître la résistance aux chocs climatiques partout dans le monde, le Gouvernement

japonais a l'intention de verser au Fonds vert pour le climat une contribution dont le montant pourrait aller jusqu'à 1,5 milliard de dollars. Cette contribution servira à renforcer la mobilisation en prévision des prochaines sessions de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, prévues à Lima et à Paris.

11. **M^{me} Robl** (États-Unis d'Amérique) dit qu'il est nécessaire de s'appuyer sur les progrès accomplis à Durban, Doha et Varsovie. Sa délégation souligne donc que la référence faite au paragraphe 4 n'a pas d'effet sur le mandat relatif aux négociations qui a été convenu à Durban.

12. *Le projet de résolution A/C.2/69/L.9 est retiré.*

Point 21 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (suite) (A/C.2/69/L.22)

Projet de résolution intitulé « Vers un nouvel ordre économique international » (A/C.2/69/L.22)

13. **Le Président** dit que le projet de résolution n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

14. *Il est procédé à un vote enregistré.*

Ont voté pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Gabon, Gambie, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Iles Marshall, Iles Salomon, Inde, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Kirghizistan, Liban, Lesotho, Libye, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République

dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Tuvalu, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Ont voté contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.

Se sont abstenus :

République de Corée, Turquie, Ukraine.

15. *Le projet de résolution A/C.2/69/L.22 est adopté par 120 voix contre 47, avec 3 abstentions*.*

16. **M^{me} Robl** (États-Unis d'Amérique) dit que la résolution ne parvient pas à transposer le dialogue sur le développement économique international au vingt et unième siècle. L'économie mondiale et les difficultés auxquelles elle se heurte sont très différentes de celles de la moitié des années 1970. La communauté mondiale doit s'employer collectivement à élaborer un système économique plus efficace et plus ouvert, qui promeuve une croissance et un développement économiques soutenus. Des objectifs internationaux partagés tels que les objectifs du Millénaire pour le développement et le consensus sur les objectifs de développement durable sont des éléments essentiels de ce processus continu. Sur le fond, la résolution est datée et conflictuelle et va à l'encontre du but recherché. C'est pour cette raison que les États-Unis ont voté contre.

* La délégation de l'Indonésie a informé ultérieurement la Commission qu'elle avait l'intention de voter pour le projet de résolution.

17. **M^{me} Piccioni** (Italie), prenant la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres; de l'Albanie, de l'Islande, du Monténégro, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Serbie et de la Turquie, pays candidats; de la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association; et de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que la situation mondiale a changé considérablement depuis 1974, du fait, notamment, de la mondialisation, des innovations technologiques et de l'émergence de nouveaux acteurs économiques. Les résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale adoptées en 1974 ne sont donc guère utiles pour résoudre les multiples difficultés inhérentes au monde actuel. L'Union européenne craint qu'un retour aux concepts du milieu des années 1970 ne donne une idée erronée de la capacité de l'ONU de contribuer à résoudre les problèmes mondiaux actuels et ne risque de réduire à la portion congrue le rôle de l'Organisation dans la gouvernance économique mondiale.

18. Contrairement à toutes les autres résolutions macroéconomiques examinées à la présente session, la résolution qui vient d'être adoptée continue de traiter de questions de fond qui étaient habituellement traitées de façon plus constructive, plus efficace et plus prospective dans d'autres résolutions. À cet égard, il est important que les travaux de la Commission s'appuient sur les débats et résultats récents d'instances telles que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, et tiennent compte des débats et résultats d'autres instances pertinentes, telles que les réunions annuelles des institutions de Bretton Woods et les récentes réunions du Groupe des Sept (G-7) et du Groupe des 20 (G-20). L'Union européenne déplore que le libellé de la résolution continue de comporter des éléments qui dévaluent l'examen biennal de la question et exprime des considérations négatives sur les travaux de la Commission.

19. L'Union européenne se réaffirme déterminée à promouvoir des solutions multilatérales à des problèmes communs, en particulier dans le cadre de l'ONU. Cela concerne, en particulier, la coopération internationale aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de la promotion d'une croissance durable, profitable à tous et équitable comme fondement du développement durable.

20. **M. Henderson** (Australie) dit que l'Australie a voté contre la résolution parce que son texte n'est pas

équilibré et parce qu'elle est déçue qu'il n'y ait pas eu suffisamment de dialogue au sujet des problèmes qu'elle soulève. Le texte de la résolution est imprécis et déséquilibré à plusieurs égards, notamment parce qu'il présente une vue trop générale des politiques monétaires des pays développés et de leur incidence sur les accords commerciaux mondiaux et parce qu'il reste muet sur la diversité des répercussions de la crise économique et financière mondiale sur les différents pays.

21. L'Australie reconnaît que la crise financière mondiale a eu et continue bien souvent d'avoir de graves répercussions sur les perspectives de développement de nombreux pays et est déterminée à s'employer, en collaboration avec les pays en développement, à stimuler la croissance économique, à améliorer les perspectives d'emploi et à rendre l'économie mondiale plus solide. Dans cette perspective, elle a œuvré de bonne foi et de façon constructive, durant les négociations, aux fins d'une compréhension commune de la résolution et attend des autres pays qu'ils fassent de même.

22. **M. González Soca** (Cuba) dit qu'en 1974, le monde a connu une grave crise économique dont l'impact s'est fait sentir dans les pays en développement en particulier. Cette situation se reproduit en 2014, quoique de façon plus prononcée et dans un environnement plus chaotique, plus injuste et plus imprévisible. Dans l'éventualité où les mécanismes économiques et de développement adoptés il y a 40 ans, concernant notamment le commerce, la finance et les industries manufacturières, seraient remis en vigueur, le rôle de l'ONU sur la scène économique internationale serait renforcé. Ce serait là une mesure appropriée au moment où l'on met la dernière main au programme de développement pour l'après-2015 et aux objectifs de développement durable.

23. Cependant, les pays développés continuent de recourir à tous les moyens possibles pour éviter de traiter de ces questions fondamentales dans le cadre de l'Assemblée générale, tout en encourageant celle-ci à reconnaître des initiatives et des instances de débat exclusives qui sont étrangères aux buts qu'elle poursuit. Ils ont prétendu que la question soulevée par la résolution était caduque mais la seule chose qui le soit est l'ordre international injuste qui est imposé au monde par les pays qui viennent de voter contre la résolution. La nécessité d'un nouvel ordre économique mondial est indéniable et l'ONU doit jouer un rôle de

premier plan dans la transformation nécessaire à son instauration.

Point 23 de l'ordre du jour : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement (*suite*) (A/C.2/69/L.37)

Projet de résolution sur la promotion du tourisme durable, et notamment l'écotourisme, aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement (A/C.2/69/L.37)

24. **Le Président** dit que le projet de résolution n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

25. **M. Iziraren** (Maroc) dit que depuis que le projet de résolution A/C.2/69/L.37 a été présenté, l'Argentine, le Bangladesh, le Bhoutan, la Jamaïque, Haïti, le Liban, le Liechtenstein, la Mongolie, les Philippines, la République de Corée, la République démocratique du Congo, le Rwanda et la Turquie s'en sont portés coauteurs.

26. **Le Président** annonce que l'Andorre, Antigua-et-Barbuda, le Burkina Faso, l'Éthiopie, la Malaisie, la Micronésie, le Myanmar, le Népal, le Panama, le Qatar, la République de Moldova, Samoa, Saint-Marin, le Sénégal, le Turkménistan et le Viet Nam se sont également portés co-auteurs du projet.

27. *Le projet de résolution A/C.2/69/L.37 est adopté.*

La séance est levée à 15 h 55.